

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Foster Ass., London, Royal Institute of British Architects	International students competition 1984; theme: Electronics Research Laboratory	Competition open to all part and fulltime students of architecture who will not be fully qualified on July 1, 1984	8 mai 84	3/84
Commune de Viège VS	Centre culturel et communal à Viège, CP	Architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} décembre 1983 en Valais ainsi que ressortissants valaisans établis en Suisse	28 mai 84 (31 janv. 84)	3/84 B 10
Commune de Martigny	Place du Manoir, CI	Architectes domiciliés ou établis en Valais ainsi qu'architectes de Suisse romande et du Tessin inscrits au Registre A ou B	Nouveau: (17 février 84)	22/83 B 115
Staff Leuchtenwerke Lemgo BRD	Staff-Preis «Design und Licht», Licht- und Beleuchtungstechnik, int. Wettbewerb	Industrial Designer und Architekten, die noch in der Ausbildung sind bzw. deren Studienabschluss nicht länger als drei Jahre zurückliegt	30 juin 84	

Nouveaux dans cette liste

9 ^e Biennale internationale de la créativité de l'habitat	Intérieur 84, concours d'idées pour la création de produits, l'architecture d'intérieur (Intérieur 84, Casinoplein 10, B-8500 Kortrijk, Belgique)	Créateurs, spécialistes de l'architecture d'intérieur
--	---	---

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Industrie et technique

Coopération fructueuse entre les pouvoirs publics et l'industrie chimique dans le domaine de l'épuration des eaux

En septembre dernier ont été officiellement inaugurées les installations de purification des eaux, planifiées et construites dans la région de Bâle sous le signe de la Société Pro Rheno. Ce nom recouvre un ambitieux projet dont le but est de rétablir l'équilibre écologique grâce à un ensemble d'opérations distinctes destinées à protéger les eaux de ce territoire.

Quatre installations d'épuration des eaux

Il y a plus de neuf ans, c'est-à-dire le 24 septembre 1974, le Gouvernement de Bâle-Ville avait soumis au Grand Conseil un projet d'épuration des eaux usées qui comprenait la construction de quatre stations d'épuration; deux d'entre elles devaient être aménagées côte à côte sur le territoire de Bâle-Ville (Petit-Huningue). La première serait destinée à éliminer les résidus chimiques provenant des deux sociétés Ciba-Geigy et Hoffmann-La Roche établies sur la rive droite du Rhin et la seconde les résidus communaux et du reste de l'industrie du

canton. La troisième station, dite Birse II, en amont de Birsfelden, était déjà prévue à l'époque par le canton de Bâle-Campagne. La quatrième installation, enfin, était programmée pour l'entreprise Sandoz sur son propre terrain, c'est-à-dire à un endroit situé sur la commune française de Huningue, mais qui est cependant directement relié à la zone de fabrication établie sur sol suisse.

Pour réaliser ce projet, le Gouvernement bâlois avait en outre décidé de fonder une société par actions, Pro Rheno SA, dans laquelle les pouvoirs publics détiendraient une majorité d'actions afin de s'assurer le contrôle de l'épuration des eaux usées. Le but de Pro Rheno, à laquelle Bâle-Ville participe pour 50%, Bâle-Campagne pour 6%, Ciba-Geigy pour 18 %, Hoffmann-La Roche pour 6% et Sandoz pour 20%, consiste à mettre les compétences et le savoir technique des autorités et de l'économie privée au service d'une action commune, c'est-à-dire d'éviter dans ce domaine des initiatives disparates

de la part de l'Etat et de l'industrie chimique.

Séparation et concentration

En été 1975, cette conception globale de l'épuration des eaux a été acceptée par le Gouvernement bâlois moyennant quelques modifications et adjonctions. Elle tient compte des deux principes modernes de l'épuration des eaux: séparation et concentration. Les rejets de l'industrie sont maintenant traités séparément des eaux usées communales.

Pour ce qui est des entreprises chimiques, il y a lieu ici de distinguer entre trois catégories d'eaux de rejet: les eaux de refroidissement qui ne sont pas polluées et peuvent dès lors être rejetées directement dans le Rhin; les déchets sanitaires (des cantines, toilettes, douches, etc.) qui correspondent aux eaux résiduaires des ménages et peuvent être acheminées aux installations communales et enfin les eaux de rejet des processus industriels chimiques, qui sont traitées dans des stations spécifiquement chimiques. Cette séparation permet également de prévenir certaines contaminations des eaux.

Un des principaux éléments de ce projet réside dans la stricte observance du principe de causalité. Celui qui produit des eaux usées doit participer à leur traitement.

C'est ainsi que l'industrie chimique s'occupe elle-même de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des stations d'épuration et des canalisations afférentes. Pour ce qui est des installations communales, la construction et le fonctionnement doivent être couverts à longue échéance par une taxe supplémentaire prélevée sur l'eau potable et qui, de ce fait, est également de la consommation.

Les techniques les plus modernes

Pour résoudre le problème de l'épuration des eaux, l'on fait toujours appel aux dernières applications et découvertes de la science et de la technique. En un petit nombre d'années, on a consacré au total plus de 600 millions de francs à la réalisation des canalisations et des stations d'épuration considérées. L'installation Birse II est entrée en fonctions en 1977 déjà. En 1981, les installations de Huningue ainsi que de Ciba-Geigy/Hoffmann-La Roche, avec traitement des boues, ont été achevées; en 1982, enfin les installations concernant le canton proprement dit ont été mises en service.

Le choix des procédés techniques employés a été décidé sur la base des résultats d'essais pilotes réalisés à une large échelle. Il est apparu ainsi que pour l'épuration